

Revue suisse de pédagogie spécialisée

Lignes directrices rédactionnelles

Informations aux auteur-e-s

Format des articles

- Les articles publiés dans la Revue suisse de pédagogie spécialisée sont composés du texte ainsi que d'un résumé (5-7 lignes).
- Le tout comprend de deux à six pages de 3 000 caractères (espaces compris) chacune, ce qui donne au total 18 000 signes (espaces compris). Les tableaux, graphiques et images doivent être inclus dans les 18 000 caractères autorisés.
- La rédaction se charge de la mise en page des contributions et définit l'emplacement des titres et sous-titres. Elle recommande aux auteur-e-s de lui adresser des supports (tableaux, graphiques, photos, etc.) destinés à illustrer leur texte. Ces derniers doivent être de qualité de 300dpi.
- Les textes doivent être adressés à la rédaction de manière numérique, sans formatage (format Word, pas de PDF). Les graphiques (idéalement sur PowerPoint, Excel) doivent être livrés sous une forme prête à être retravaillée: ils ne doivent pas être uniquement liés à un document Word, mais figurer également en tant que document séparé. Ne pas introduire de fonds tramés.
- Chaque article doit être accompagné d'une photo portrait numérique de l'auteur-e, des auteur-e-s (300dpi).

Conseils de rédaction

- Présentez le thème: quelle est la question centrale de la contribution?
- Limitez-vous à l'essentiel en répondant aux questions traditionnelles du journalisme «Qui fait quoi, comment, où, pourquoi et avec quelle intention?»
- Faites le lien avec la pratique, par le biais d'exemples, par la description de situations concrètes.
- Prenez position, présentez différents points de vue.
- Mettez en évidence l'objet de votre propos.
- Structurez votre texte de manière logique autant au niveau du contenu que de la forme en insérant des sous-titres.
- N'écrivez ni de manière trop sophistiquée ni trop simple, mais de manière claire et concise, directe, vivante et percutante.
- La première phrase doit donner envie de poursuivre la lecture. Evitez la monotonie dans les débuts de phrase. Ne rédigez pas des phrases trop longues.
- Utilisez le langage épïcène (Emploi des traits d'union : l'enseignant-e spécialisé-e, emploi des doublets : les collaborateurs et collaboratrices, etc.).
- Utilisez divers moyens graphiques, tels que tableaux, encadrés, figures, illustrations – afin d'aérer le texte et d'exemplifier le propos.
- Choisissez le titre après avoir rédigé complètement votre article: il doit être court et concis, éveiller la curiosité et évoquer la question centrale grâce à des mots clés importants.
- Composez un résumé après avoir rédigé complètement votre article : placé au début de l'article, il met en évidence le propos de l'article ainsi que les principaux résultats s'il s'agit de la présentation d'une recherche (5-7 lignes).

- Demandez à un ou une collègue de procéder à une lecture critique de votre texte.

Contacts avec la rédaction

- La rédaction accuse réception de tout texte qui lui est adressé (redaction@csp.ch).
- Après avoir examiné le document, la rédaction informe à l'auteur-e, si elle accepte de publier le texte proposé. Elle se réserve la possibilité de lui proposer d'introduire d'éventuelles corrections ou modifications dans son texte. Avant l'impression définitive, l'auteur-e reçoit pour dernière lecture et éventuelles corrections une version du texte prêt à l'impression (bon à tirer).
- Certaines échéances sont très serrées — la réalisation d'une revue requiert beaucoup de souplesse dans la planification. De ce fait, il n'est pas toujours possible de définir à l'avance le numéro dans lequel paraîtra l'article et la rédaction se réserve le droit d'informer les auteur-e-s à court terme.

Indemnités

- L'auteur-e reçoit cinq exemplaires justificatifs par contribution. Des exemplaires supplémentaires peuvent être obtenus au tiers du prix unitaire. Pour un collectif d'auteur-e-s, le nombre d'exemplaires dus se réduit à 2-3 exemplaires par personne.
- L'auteur-e ne perçoit aucune autre indemnité.

Responsabilités

- L'auteur-e porte l'entière responsabilité du contenu de sa contribution.
- La rédaction précise dans l'impressum que les contenus publiés ne doivent pas nécessairement correspondre aux conceptions du CSPS. Elle assure ainsi un large débat professionnel.

Règles de citations et normes bibliographiques du CSPA

A. Citations dans le texte

Quelques règles

Les sources doivent être indiquées de manière uniforme selon les normes du CSPA. La manière de citer doit concorder avec la présentation de la liste des références bibliographiques.

1. Les citations doivent être marquées par des guillemets (« ») et les citations dans les citations par des guillemets simples (< >).
2. Les citations doivent être accompagnées d'une information sur l'ouvrage, et de la page exacte (p. ex. p. 13 [une seule page] ou pp. 13-14 [plusieurs pages]). Cette information doit se trouver sur la même page que la citation.
3. Toutes les modifications, traductions et accentuations doivent être expressément signalées. Chaque coupure de texte doit être marquée par 3 points de suspension entre crochets [...]. Les coupures au début ou à la fin d'une citation littérale n'entrent pas en ligne de compte.
4. Des reprises judicieuses d'autres auteur-e-s doivent toujours être signalées et complétées par l'indication de l'ouvrage dont il est fait usage. La source peut être introduite par la mention «cf.» (les numéros de pages ne sont pas obligatoires dans ce cas).
5. Si une source de «deuxième main» est citée, elle doit également être clairement signalée.
6. Les données provenant d'un ouvrage, auquel il est fait référence, sont indiquées dans le texte (pas sous la forme de notes de bas de page).
7. Si plusieurs sources sont citées, les différents noms d'auteur-e-s entre parenthèses sont séparés par un point virgule.
8. Si plusieurs auteur-e-s d'une source sont cité-e-s dans le texte, on lie les noms avec «et»; si les auteur-e-s sont cité-e-s entre parenthèses, on lie les noms avec l'esperluette «&».

Exemples:

- *R1 et R2*: « L'évocation d'un double diagnostic dans le domaine des déficiences intellectuelles renvoie à trois éléments distincts. (Piérart, Cappelli & Tornay. 2005, p. 45).
- *R1, R2, R3* : « Je me suis rendu compte que la question des pourcentages de filles *officiellement* identifiées à haut potentiel n'est pas le problème à résoudre : ce n'est qu'un signe révélateur du décalage entre qui sont réellement les filles à haut potentiel, et l'image d'elles qu'elles crée par les stéréotypes de leur entourage ». (Perrodin-Carlen, 2007, p. 79, mise en évidence dans l'original).
- *R8*: (Bonvin, 2010 ; Bless, 2010)
- *R 8*: Selon certains auteurs (Masse & Petitpierre, 2011), il semblerait que...
Selon Masse et Petitpierre (2011), il semblerait que...

B. Références bibliographiques

- La présentation des références bibliographiques suit la logique du système de citations choisi et doit être uniforme dans toute la publication.

Etablissement de la liste des références bibliographiques

Les ouvrages utilisés au cours du travail sont énumérés par ordre alphabétique selon le nom de l'auteur-e. Si l'on indique plusieurs ouvrages d'un-e auteur-e, ils doivent être classés comme suit:

- Les publications d'un-e auteur-e sont généralement présentées par ordre chronologique.
- Si plusieurs ouvrages d'un-e même auteur-e ont été publiés au cours d'une même année, ils sont différenciés les uns des autres par le biais de lettres minuscules. Il va de soi que, dans le texte, ces lettres minuscules doivent être signalées après la mention de l'année lors de l'établissement de la liste des références bibliographiques.

Exemple:

Squillaci Lanners, M. & Lanners, R. (2005a)

- Lorsque, dans la liste des références bibliographiques, on trouve des ouvrages qu'un-e auteur-e a rédigés seul-e ainsi que des ouvrages que cette même personne a rédigés en collaboration avec d'autres, on classe d'abord les ouvrages rédigés à titre individuel en respectant l'ordre chronologique, puis les ouvrages collectifs, en respectant l'ordre alphabétique des noms des coauteur-e-s. Il en va ainsi même si l'ordre chronologique n'est plus respecté.

En l'absence de l'année ou du lieu d'édition

- Les publications qui n'indiquent pas la date de parution contiennent la mention (s. d.) à la place de l'indication de l'année. Les publications qui n'indiquent pas le lieu d'édition contiennent la mention (s. l.) à la place de l'indication du lieu d'édition.

Dans le cas de lieux d'édition multiples

- Si plusieurs lieux d'édition sont indiqués, ne mentionner que le premier de la liste.

B.1 Livres

Un-e seul-e auteur-e

- *Exemple:*
Dias, B. (2003). Apprentissage cognitif médiatisé. L'apport de la psychologie cognitive à l'enseignement et à l'apprentissage. Lucerne: Edition SZH/CSPS.

Plusieurs auteur-e-s

- Si un livre a été rédigé par un-e à trois auteur-e-s (y compris), les trois sont mentionné-e-s.
Exemple:
Piéart, G., Cappelli, M. & Tornay, J. (2005). Instruments d'évaluation pour soutenir l'action éducative. Une sélection en langue française. Lucerne: Edition SZH/CSPS.
- Si un livre, ou un article de revue, a été rédigé par plus de trois auteur-e-s, seul le premier nom est mentionné suivi par «et al».
Exemple:
Morin, B. et al. (2010). Participation aux réseaux de soutien social : les rôles des parents d'enfants présentant des incapacités intellectuelles. *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 21, 22-29.

Editeur-s ou éditrice-s:

- Les ouvrages collectifs sont signalés par le nom de l'éditeur ou de l'éditrice, resp. des éditeurs ou éditrices suivi de l'abréviation Ed. (singulier) ou Eds. (pluriel).

Exemple:

Berger, C. (Ed.). (2004). *L'enseignement spécialisé en Suisse romande et au Tessin. Aperçu présenté par les responsables cantonaux*. Lucerne: Edition SZH/CSPS.

L'auteur est un groupe institutionnel

• Exemple:

Office fédéral de la statistique (OFS). (2005). *Littératie et compétences des adultes. Premiers résultats de l'enquête*. Neuchâtel: OFS.

Auteur inconnu

- Commencer la référence directement par le titre du document

Contribution provenant d'ouvrages collectifs

- Dans la liste des références bibliographiques, les chapitres issus d'ouvrages collectifs contiennent les indications suivantes: nom de l'auteur-e, titre complet de la contribution correspondante, données bibliographiques complètes de l'ouvrage collectif (introduit par «In») et le premier et dernier numéro des pages du chapitre.

Exemple:

Eigenmann-Franc, H. (2005). *S'interroger pour agir, agir et s'interroger*. In M. De Carlo-Bonvin (Ed.), *Au seuil d'une école pour tous. Réflexions, expériences et enjeux de l'intégration des élèves en situation de handicap* (pp. 45-54). Lucerne: Edition SZH/CSPS.

Ouvrages en plusieurs volumes

• Exemple:

Kail, M. & Fayol, M. (Eds.). (2000). *L'acquisition du langage* (vol. 1-2). Paris: Presses universitaires de France.

Désignation de l'édition

- Le titre est suivi par la désignation de l'édition (une première édition n'est pas indiquée). Si l'édition a fait l'objet de modifications, on le mentionne par (X^{ème} éd. rev. et aug.).

Exemple:

Jecker-Parvex, M. (2007). *Nouveau lexique sur le retard mental et les déficiences intellectuelles*. (4^{ème} éd. rev. et aug.). Lucerne: Edition SZH/CSPS.

Série

• Exemple:

Petitpierre, G. (2002). *Maltraitements et handicaps*. Lucerne: Edition SZH/CSPS (Aspects; 85).

B.2 Articles provenant de revues

- Nom des auteur-e-s de l'article, année de parution et titre de l'article en caractères normaux. *Titre de la revue et numéro (séparés par une virgule) en caractères italiques*, numéros de pages en caractères normaux.

Exemple:

Squillaci, M. & Lanners, R. (2005). Impact de l'autisme sur la famille. *Pédagogie spécialisée*, 4, 19-23

- Le numéro du volume (*en caractères italiques*), le numéro de la revue (en caractères normaux) ainsi que les pages (en caractères normaux) sont donnés, après le titre de la revue, sans indication spécifique.

Exemple:

Carbonneau, M. (2005). Les réformes curriculaires à l'épreuve de la réalité: du pilotage à la gouvernance. *Revue suisse des sciences de l'éducation*, 27 (1), 67-83.

(Dans l'exemple ci-dessus, il s'agit de l'article se trouvant aux pages 67 à 83 du numéro 1 du volume 27 de la *Revue suisse des sciences de l'éducation*)

- Numéro spécial

Exemple:

L'Éducateur, 5, 10-11 (numéro spécial).

B.3 Articles parus dans des quotidiens

- *Exemple:*

Roulet, Y. (2011, 15 juillet). Facture des logopédistes, accord pour un frein aux dépenses. *Le Temps*, p. x.

B.4 Articles provenant de sites internet

- Auteur-e (Organisme ou personne physique dans le cas d'une page personnelle). *Titre de la ressource*, date de la dernière mise à jour si elle est connue [en ligne] Adresse électronique de la ressource (jour, mois, année de la consultation par l'utilisateur)

Exemple:

Eurydice (2011). *Chiffres clés de l'utilisation des TIC pour l'apprentissage et l'innovation à l'école en Europe*. Internet :

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/129FR_HI.pdf

[Consulté le 25 juillet 2011].

B.5 Ouvrages non publiés

- Les travaux non publiés (thèses, mémoires de licence) auxquels il est fait référence dans la liste des références bibliographiques doivent être reconnus comme tels. Indiquer le genre de travail, l'institut ou la Haute école, l'année de soutenance.

Exemple:

Gonzales, D. (2005). *Assurance qualité: mise en place et fonctionnement d'un système qualité en institution AI*. Mémoire de licence non publié, Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.